



Faisons des choix durables  
pour la Haute-Vienne



**Rapport de  
développement durable  
2008-2009**



## **OBJECTIF 1 : Agir sur les conditions de vie des personnes âgées à leur maintien dans leur environnement, au lien entre les générations.**

Action 1 : Répondre par des solutions diversifiées et adaptées aux enjeux du vieillissement des haut-viennois.  
Action 2: Encourager la vie sociale des personnes âgées et les relations intergénérationnelles.  
Action 3 : Inciter les établissements pour personnes âgées à intégrer des pratiques de développement durable.

↳ Les 3 axes d'actions définis par le plan gérontologique ont été poursuivis :

- confirmer le maintien à domicile en tant que priorité, répondant ainsi au souhait majoritaire des aînés ; 5 100 personnes bénéficiaient d'une APA à domicile fin 2008, pour un coût global de 27 325 626 € ; par ailleurs, 311 478 € de dépenses d'aide sociale en 2008, pour la prise en charge de l'aide ménagère, des repas à domicile et de la prestation de télé assistance ont été versés.

- poursuivre le renforcement des capacités d'accueil des structures (construction/extension). De nombreux dossiers ont été déposés par les promoteurs. Il est à noter que le respect d'une démarche environnementale dans les travaux a été demandé. Deux nouveaux établissements devraient ouvrir d'ici 2012 :

- ↳ création par la Mutualité Haute-Vienne d'un EHPAD de 80 places d'hébergement et 12 d'accueil de jour pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, situé sur la commune de Landouge, Le bâtiment s'inscrira dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE) en visant plusieurs cibles de performance :

- récupération des eaux de pluie pour l'arrosage des espaces verts, l'alimentation de la fontaine du patio et éventuellement pour les chasses d'eau des WC,
- panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire,
- chauffage soit par copeaux de bois ou granules, soit par géothermie,
- gestion des déchets par limitation de leur production et par leur valorisation (chantier), ainsi que par leur collecte sélective (travaux et activité).

- ↳ création par le CCAS de Limoges d'un EHPAD de 88 places d'hébergement pour personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer, situé à Limoges dans le quartier du Mas Rome. Il a été prévu une démarche environnementale pour la construction du bâtiment, qui sera intégré au paysage et peu consommateur en énergie.

Le plan départemental d'aide à l'investissement relatif aux opérations de restructuration, d'extension ou de construction des EHPAD, arrêté en séance du 27 juin 2008, prévoit d'attribuer des subventions au taux de 20 % appliqué au prix plafond au lit de 80 000 € TTC pour les constructions intégrant des cibles HQE ; il est ramené à 60 000 € TTC si cette dimension n'est pas prise en compte.



- engager une évolution pour une rationalisation, une professionnalisation et une simplification des dispositifs d'intervention permettant notamment une prise en charge adaptée des malades d'Alzheimer.

↳ Parallèlement à la mise en œuvre du plan gérontologique, l'Assemblée départementale a souhaité que soit mis en place un dispositif d'intervention en faveur d'un habitat mieux adapté à la vieillesse et au handicap :

- en finançant les travaux d'aménagement du domicile des personnes âgées (ou handicapées) pour l'adaptation de leur logement (programmes territoriaux de l'habitat votés en DM2 2008) ;
- en favorisant la construction d'une offre de logements répondant aux attentes d'une population optant pour un maintien à domicile dans un environnement présentant des commodités pour la vie quotidienne et l'accès aux services. Pour la construction de ces petites unités de 4 à 6 logements en centre bourg, les élus du Conseil général ont souhaité que des critères de développement durable constituent un socle : qualité, accessibilité, confort des logements, performances énergétiques, intégration dans l'habitat environnant, faciliter la dimension sociale et intergénérationnelle... (BS 2008 + DM2 2008) ;

↳ Enfin des actions de partage intergénérationnel ont été examinées par les élus : une représentation du spectacle « et si les enfants nous racontaient » a été programmée et aidée par le Département dans le cadre du festival Coquelicot et proposée dans les maisons de retraite afin de développer les liens entre générations (CP octobre 2008).



## **OBJECTIF 2 : Maintenir les plus démunis dans leur logement, améliorer la qualité des logements sociaux et du cadre de vie.**

Action 4 : Accompagner les personnes les plus en difficulté dans la maîtrise de leurs charges énergétiques.

Action 5 : Concourir à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité énergétique des logements dans l'habitat social.

Au-delà d'actions spécifiques menées dans le cadre du Fond social au logement (FSL), des actions visant à améliorer la qualité énergétique du logement ont été menées par le Conseil général.

↳ FSL : des rencontres ont été organisées dans chaque Maison de la solidarité du département avec le principal fournisseur d'énergie pour informer les agents des possibilités de tarifications existantes dans l'objectif de maîtriser le budget des personnes les plus en difficulté.

↳ Qualité de l'habitat social : Les élus départementaux ont dans le cadre des programmes territoriaux de l'habitat (PTH), acté plusieurs pistes de progrès (DM2 2008) :

- secteur public :
  - Travaux d'économie d'énergie sur les logements locatifs sociaux communaux existants.
  - Acquisition réhabilitation de logements locatifs sociaux.
- secteur privé - propriétaires bailleurs :
  - Travaux de maîtrise de l'énergie dans les logements locatifs existants.
  - Création de logements locatifs conventionnés (loyer maîtrisé, notamment grâce à la performance énergétique).
- secteur privé - propriétaires occupants :
  - Travaux visant à renouveler les logements insalubres.

L'ensemble de ces actions doit conduire à l'issue des travaux à une exigence de classement énergétique en catégorie C ou D.



## **OBJECTIF 3 : Rendre accessibles les services de la vie courante et les loisirs aux personnes handicapées.**

Action 6 : Mettre en œuvre une politique d'information et d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Action 7 : Agir pour l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Action 8 : Initier des nouveaux leviers d'action en faveur de l'accès à la culture pour les personnes handicapées.

Action 9 : Agir pour la pratique d'activités sportives par les personnes en situation de handicap.

Action 10 : Favoriser l'accès aux personnes handicapées dans les transports publics.

↳ Des études d'accessibilité des locaux du Département et des collèges ainsi que les travaux préconisés ont commencé. Pour les collèges une enveloppe de 2 090 000€ a été votée. Désormais 15 collèges sont accessibles en totalité par les enfants handicapés.

↳ Certains collèges du Département accueillent maintenant de façon régulière, en scolarisation partielle, des enfants handicapés mentaux relevant de structures spécialisées.

Ce partenariat entre les collèges et les structures vise à favoriser la scolarisation en milieu ordinaire. Des conventions relatives aux conditions d'accueil de ces jeunes au sein des collèges ont été signées par la Présidente du Conseil général (vote lors de la Commission permanente du 17 novembre 2008).

↳ Sur le plan des transports collectifs, 2 lignes « handicar 87 » sont opérationnelles.

↳ Le partenariat entre le Conseil général et le mouvement Handisport a été poursuivi et renforcé par une convention pluriannuelle de partenariat d'une durée de 3 ans (oct. 2007- sep. 2010) renouvelée avec Handisport Limoges lors de la séance du 26 octobre 2007 et 14 000 € accordés au titre de la convention annuelle d'exécution pour la saison 2008-2009 (séance du 27 octobre 2008).

↳ Des actions innovantes ont également été menées :

- Partenariat Musée / IME Lascaux : intervention d'un agent du service des publics du Musée et d'une artiste plasticienne à l'IME ; découverte des expositions organisées à Rochechouart.
- Partenariat Bibliothèque départementale de prêt / IME : desserte des établissements par bibliobus (3 passages par an).



↪ Le Conseil général a entrepris en février dernier, l'élaboration de son schéma départemental pour adultes handicapés 2009-2013. Quatre groupes de travail, réunissant près de 70 acteurs du domaine du handicap, réfléchissent sur différentes actions à mettre en œuvre dans les domaines suivants : l'évaluation de la demande, la coopération entre établissements et services, les handicaps spécifiques et l'intégration. Cette dernière thématique intègre des actions de cet objectif 3 de l'Agenda 21.



## **OBJECTIF 4 : Accompagner la petite enfance et la parentalité.**

Action 11: Sensibiliser les familles à leurs modes de consommation et à leurs habitudes alimentaires.

Action 12: Améliorer les temps de vie des parents et faciliter l'accueil des enfants de moins de trois ans.

↳ Des MSD organisent dans leurs locaux des ateliers « vie quotidienne » permettant de sensibiliser au mieux manger et au mieux acheter.

↳ Fort d'un engagement marqué vers les politiques de l'enfance, le Conseil général a continué de poursuivre ses actions pour faciliter le temps de vie des parents.

*A titre d'exemple, il est possible de citer :*

- l'accompagnement du développement du relais assistantes maternelles à Bessines.
- le financement d'une micro crèche à Saint-Priest-Taurion permettant d'augmenter et de diversifier une offre d'accueil de proximité.



## **OBJECTIF 5 : Sécuriser les déplacements et prévenir les accidents.**

Action 13 : Agir pour réduire le nombre d'accidents corporels sur les routes du département.

↳ Le Conseil général réalise trois fois par an des campagnes de communication sur le thème de la sécurité routière : supports propres, presse locale, site internet. Le thème de la dernière campagne portait sur la méconnaissance de certaines règles du code de la route « revoir son code, ça sert pour la vie », les affiches renvoyant à un quiz interactif diffusé sur le site internet du Département.

↳ Une charte départementale de recommandations pour l'aménagement des traverses d'agglomérations a été élaborée. Cet outil a comme objectif de :

- sensibiliser les élus et leurs partenaires à la notion de sécurité d'un axe routier ;
- proposer une méthode de travail et une démarche favorisant la conception d'un projet global plaçant la sécurité routière au coeur de la réflexion tout en prenant en compte la diversité des usages, le contexte urbain, la sensibilité patrimoniale et les enjeux liés aux activités locales.

↳ Améliorer la sécurité des élèves lors de la prise en charge par les cars scolaires :

- en mettant en place le suivi des aires d'arrêt et des conditions de prise en charge des élèves, y compris, si nécessaire, par limitation du nombre de points d'arrêt sur le territoire départemental ;
- en accompagnant financièrement les communes qui souhaitent aménager des cheminements piétons entre le domicile des élèves et leur lieu de prise en charge.

↳ Des actions spécifiques ont été menées pour mettre en place des dispositions participant à la sécurisation des abords immédiats des écoles primaires et des collèges :

- dresser, pour chaque établissement, un diagnostic « sécurité des abords », proposer des solutions d'amélioration, et encourager leur application ;
- sensibiliser élèves, parents et personnel éducatif à la prise en compte de la sécurité aux abords des établissements.

↳ Une méthodologie se met en place visant à intégrer au sein des études réalisées par itinéraire l'ensemble des éléments qui contribuent à la perception et à la lisibilité de la route (approche diurne et nocturne). Il s'agit d'être en capacité d'analyser le réseau départemental existant, par itinéraire, pour proposer des solutions d'aménagement visant à diminuer le nombre d'accidents. Désormais, l'application de la méthode se déroule selon les opérations inscrites au programme triennal de voirie. A titre d'exemple, le projet de sécurisation de la RD 704, dont les travaux sont engagés, a permis d'expérimenter et de perfectionner la méthode.



## **OBJECTIF 6 : Accompagner et soutenir un tissu associatif, culturel et sportif dense.**

Action 14: Inciter les associations à avoir une approche de développement durable et mieux sensibiliser les pratiquants à la protection de l'environnement.

Action 15 : Encourager la pratique du sport loisir.

Action 16 : Développer le bénévolat.

Action 17 : Encourager la pratique sportive féminine.

Action 18: Inciter les acteurs à se mutualiser pour densifier et rationaliser les offres de services ou d'équipements sur le département.

↳ Dans le cadre de la convention triennale signée avec le Comité départemental de randonnée pédestre, une attention particulière est portée sur l'approche environnementale liée à la pratique de cette activité (respect du tracé, identification de zones floristiques ou faunistiques remarquables, etc...) - DM2 2008.

↳ Conscient de l'impact de certaines activités de pleine nature sur les éco-systèmes, et fort d'un engagement marqué en faveur du développement durable, le Conseil général a décidé de réorienter son accompagnement financier destiné aux sports mécaniques (BP 2009).

↳ Le dispositif d'aide aux grands clubs a été reconduit avec des modifications portant notamment sur un conventionnement sur l'organisation de séances de découverte pour les jeunes ou les scolaires, la participation de l'équipe première à des matchs de démonstration, la mise à disposition de places pour les clubs de la Haute-Vienne... D'autre part cette nouvelle forme de conventionnement va mettre l'accent sur des principes clés de l'Agenda 21 : sport vecteur de cohésion sociale, d'éducation à la citoyenneté, d'intégration des personnes handicapées, de développement de la pratique féminine, d'encouragement au sport loisir... - DM2 2008.

↳ Des actions spécifiques d'animation de sport découverte ou sport loisir ont été accompagnées par le Conseil général.

A titre d'exemple, il est possible de citer :

- la découverte de l'athlétisme via une animation saut à la perche et des invitations au meeting Perche Elite Tour,
- le Challenge indoor 2008, challenge intergénérationnel ludique d'athlétisme.

↳ Création et mise en place d'une base de données des associations implantées sur le territoire de la Haute-Vienne.

↳ Attribution d'une dotation complémentaire de 50 points dans le calcul servant de base pour l'aide des clubs sportifs aux équipes féminines engagées dans un championnat. Cette majoration s'accompagne d'une bonification de 200€ pendant 2 ans pour les clubs ouvrant une nouvelle section féminine.



## **OBJECTIF 7 : Organiser la participation des citoyens et la concertation de tous les acteurs.**

Action 19 : Mettre en œuvre et élargir les participations citoyennes.  
Action 20 : Faire connaître à tous l'action départementale et l'engagement du Conseil général pour un développement durable de son territoire.  
Action 21 : Faire participer les plus jeunes à la compréhension et à la mise en œuvre du développement durable.

↳ L'Agenda 21 est disponible sur le site internet, dans un espace réservé avec la possibilité pour les usagers de laisser un message sur une boîte e-mail spécifique ([agenda21@cg87.fr](mailto:agenda21@cg87.fr)).

↳ Une réunion d'information a été organisée par la Présidente du Conseil général pour expliquer aux élus du département en quoi consiste l'engagement de la collectivité pour le développement durable.

↳ De nombreux articles du Magazine de la Haute-Vienne portant sur les actions de l'Agenda 21 ont été réalisés.

↳ Le collège de Pierre-Buffière s'est lancé depuis 2007 dans une démarche visant à obtenir le label éco-école. Programme thématique de développement durable (eau, énergie, alimentation, déchet) déployé sur 4 ans, le collège a, à mi-parcours, obtenu ce label. Les services du Conseil général l'ont accompagné dans ce projet.

↳ Le dispositif « d'orientations éducatives » a également permis (projets des collèges ou visites sur site) d'encourager les collèges à toucher du doigt ces enjeux majeurs.

↳ Enfin, le Conseil général a conclu une convention avec l'association Artisans du monde pour faire des séances de sensibilisation dans les collèges autour des thèmes du commerce équitable et des inégalités Nord/Sud.



## **OBJECTIF 8: Conserver la mémoire collective pour les générations à venir.**

Action 22: Pérenniser la mémoire historique, culturelle, sociale... du département et s'en servir comme d'un outil d'éducation à la citoyenneté.

↳ Le Conseil général a, en 2009, réaffirmé l'importance du devoir de mémoire et du travail pédagogique à l'égard des jeunes générations en soutenant fortement le Centre de la mémoire d'Oradour sur Glane (366 000€) – BP 2009. De même, les transports des scolaires réalisant une sortie sur ce site sont pris en charge à 100 % par le Conseil général.

## **OBJECTIF 9 : Offrir un accès à la culture, aux activités sportives et à l'information à ceux qui en sont exclus.**

Action 23 : Proposer un accès plus large à la culture.

Action 24 : Faire un lien entre les pratiques sportives locales, l'animation jeunesse et l'insertion sociale.

↳ En premier lieu, le Département a souhaité accompagner les équipements des communes permettant des diffusions culturelles sur le territoire : Atelier du Pastel (Feytiat), salle de spectacles (Boisseuil), etc....

↳ Ensuite, le Conseil général a organisé en 2009 la 20<sup>ème</sup> édition de la « Culture au grand jour ». Événement majeur de la diffusion culturelle en Haute-Vienne, 40 spectacles ont été diffusés gratuitement dans les plus petites communes du département. L'ambition de faire vivre la culture au plus près des habitants se traduit dans cette manifestation qui a réuni cette année encore des milliers de spectateurs.

↳ Par ailleurs, le Conseil général s'est appuyé sur ses outils pour proposer un accès plus large à la culture :

- Espace Noriac à Limoges : salle culturelle de la collectivité laissée aux artistes à des conditions avantageuses sous réserve de représentations dans les territoires ruraux.
- Musée départemental d'art contemporain : des événements destinés plus particulièrement au public adulte ont été organisés en 2008 (« une heure, une œuvre », « journées du patrimoine », « nuit des musées », « premiers dimanches gratuits du mois ») et seront reconduites en 2009. De même que 2 404 scolaires ont été accueillis en 2008. Enfin une action a été menée par le Musée en partenariat avec la MSD de Saint-Junien pour l'organisation d'ateliers le mercredi matin à destination des enfants suivis par la MSD.

↳ Concernant la problématique plus particulière de l'animation jeunesse et de l'insertion, des partenariats (cf objectif 6) avec les grands clubs ouvrent des perspectives fortes en résonance avec l'Agenda 21 en matière de pratique sportive. De même qu'un axe de partenariat avec les 4 grandes disciplines (comités départementaux) va désormais permettre de financer le développement d'animations en milieu rural en direction des jeunes pendant la période estivale – DM2 2008.



## **OBJECTIF 10 : Eduquer au développement durable.**

Action 25 : Faire du collège un lieu privilégié de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Action 26 : Sensibiliser au civisme et au respect des autres.

Action 27 : Favoriser la consommation de produits locaux, bio, ou issus du commerce équitable dans les cantines des collèges.

Action 28 : Favoriser les rencontres et les échanges d'expériences entre les élèves.

Action 29 : Faciliter le quotidien des élèves en faisant diminuer le poids des cartables.

↳ Le Conseil général accompagne les sorties scolaires avec ou sans nuitées des écoles primaires, maternelles et des collèges. Les sites ou musées visités sont très souvent en lien avec l'une des thématiques de l'Agenda 21 (la Loutre, le Centre de la Mémoire, la Cité des Insectes, les Tourbières des Dauges, etc...)

↳ En 2009, les élus de la collectivité ont souhaité choisir le thème du développement durable pour le dispositif animé par la collectivité « d'aide aux initiatives des jeunes », récompensant des projets individuels ou collectifs et les dotant de bourses - BP 2009.

↳ De même, des projets présentés par les collèges dans le cadre du dispositif orientations éducatives touchent aux thèmes de l'Agenda 21. A titre d'exemple, on peut citer, en 2008-2009 : action éducative « projet intergénérationnel » à Bellac, action éducative « éducation au développement durable » à Eymoutiers, au Dorat et à Firmin Roz ; action éducative « prévention des conduites addictives » à Léon Blum et Donzelot ; éducation à la citoyenneté à Albert Calmette ; action éducation découverte de l'agriculture biologique à Pierre Buffière, etc....

Ces projets portent donc tant sur l'action 25 que sur l'action 26.

↳ Les services du Département ont aussi aidé le collège de Pierre Buffière dans sa démarche innovante de labellisation Eco Ecole où pour ce faire les élèves doivent traiter 4 thèmes prioritaires du développement durable : les déchets, l'eau, l'énergie, l'alimentation.

↳ Le lancement d'un concours départemental « santé et citoyenneté » destiné aux collégiens de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>.

↳ Concernant l'action 27, le dispositif de prise en charge des surcoûts liés à l'utilisation de produits locaux de qualité (viande bovine et ovine) dans la restauration scolaire a été élargi aux produits biologiques. De même que des sensibilisations dans les collèges réalisées par l'association Artisans du monde ont été mises en œuvre. Ces actions contribuent à « l'éducation au goût des collégiens » grâce à la consommation de produits de qualité issus de l'agriculture locale et répondant à des normes de qualité certifiée notamment biologiques.



↳ Par ailleurs, et en réponse à l'action 28, le Conseil général a développé et renforcé son engagement dans le développement des TICE et notamment vers l'échange et la mise en place de réseaux (web TV des collèges, lancement d'une étude pour le déploiement des espaces numériques de travail en Limousin).

↳ De même qu'une bourse d'étude permettant aux étudiants haut-viennois de réaliser leur cursus universitaire à l'étranger a été adoptée par l'Assemblée départementale lors du vote du budget supplémentaire de 2008.

↳ Enfin, les élus départementaux ont voté au budget supplémentaire de 2008 la mise en place d'un dispositif « second jeu de livres pour les élèves de 6<sup>ème</sup> », leur permettant d'alléger les cartables des élèves en transportant moins de matériel scolaire.



## **OBJECTIF 11 : Protéger un bien commun et une ressource précieuse : l'eau**

Action 30 : Accompagner l'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable et économiser la ressource.  
Action 31 : Limiter la diffusion des polluants d'origine agricole ou domestique (effluents, nitrates, pesticides...) et préserver les zones humides nécessaires au processus de filtration de l'eau.  
Action 32 : Encourager des assainissements autonomes durables et de qualité.  
Action 33 : Réduire la circulation des matières de vidanges dans le département et développer la valorisation agricole des boues d'épuration.

↳ Le Département apporte ces dernières années son conseil et procède à la validation des autocontrôles sur 127 stations d'épuration de plus de 200 équivalents habitants. Par ailleurs, des aides importantes aux investissements sont attribuées aux communes dans le cadre des CTD.

↳ Le Conseil général a souhaité accompagner très fortement (73 275€) l'une des premières stations d'épurations écologiques située à Bussière Poitevine.

↳ Parallèlement, l'Assemblée départementale a voté un Plan départemental 0 pesticide qui vise à inciter les collectivités territoriales, les agriculteurs, les particuliers ainsi que les services départementaux à réduire et abandonner l'usage des produits phytosanitaires qui sont susceptibles de polluer les ressources en eau et entraîner des impacts environnementaux importants.

↳ Enfin une vaste réflexion est en cours pour élaborer un schéma départemental d'assainissement ainsi qu'une charte de qualité pour l'assainissement non collectif.

↳ En matière d'alimentation en eau potable, des investissements importants sont réalisés par le Conseil général pour accompagner les communes dans l'interconnexion des captages, la sécurisation dans l'approvisionnement en eau, la protection des captages, la productivité des équipements, etc...



## **OBJECTIF 12 : Préserver et valoriser les espaces naturels, protéger la biodiversité.**

Action 34 : Inciter à la découverte des espaces naturels du département.

Action 35: Appliquer les principes d'un développement durable sur les sites naturels départementaux.

Action 36: Contribuer à valoriser et préserver un petit patrimoine naturel indispensable à la biodiversité.

↳ Les élus départementaux ont donné délégation à la Commission permanente pour étudier les modalités de l'engagement de la collectivité dans une démarche de certification de la gestion des forêts lui appartenant – BP 2009.

↳ La vidange de l'Etang de la Pouge, propriété du Conseil général a été l'occasion de définir par le biais d'un plan de gestion les actions à mettre en œuvre pour reconquérir la qualité de l'eau et protéger les milieux et espèces remarquables.

↳ Des actions spécifiques d'études, de préservation et de sauvegarde d'espèces et d'habitats ont été financées par le Conseil général dans le cadre de sa politique relative aux ENS (écrevisses à pattes blanches – CP de mai 2008 ; libellule agrions de Mercure – CP d'avril 2008, etc..) par le biais de conventions passées avec les PNR.



## **OBJECTIF 13 : Anticiper la production et le traitement des déchets.**

Action 37 : Mieux encourager l'utilisation de produits recyclés et/ou recyclables et donner au tri sa dimension civique.

Action 38 : Orienter des actions en direction des professionnels pour réduire les volumes de déchets à la source.

Action 39 : Proposer des orientations innovantes d'élimination, de collecte, de valorisation, dans le prochain schéma départemental des déchets ménagers.

↳ Au-delà des aides versées aux collectivités (SICTOM, SYDED, ...) intervenant dans le domaine des déchets, le Département anime également un fonds départemental pour la maîtrise des déchets. Pour 2009, la majorité des aides sollicitées dans le cadre de ce fonds devraient porter sur des actions de communication et de sensibilisation.



## **OBJECTIF 14 : Prévenir le réchauffement climatique et l'appauvrissement des ressources par le biais d'une maîtrise de l'énergie.**

Action 40 : Mieux valoriser le bois énergie et encourager les particuliers à s'équiper.  
Action 41 : Développer l'information des particuliers sur la thématique de la maîtrise de l'énergie et intégrer cette dimension dans les centres de ressources pour l'habitat.  
Action 42 : Agir sur l'optimisation de l'éclairage public.  
Action 43 : Encourager le développement des énergies renouvelables par le secteur agricole.

↳ Le Conseil général a souhaité reconduire le dispositif des PTH en l'élargissant à des thématiques liées au développement durable. Ainsi les thèmes concernés sont les suivants :

- l'aide aux propriétaires bailleurs pour l'amélioration des logements loués et la remise sur le marché de logements vacants,
- l'aide aux propriétaires occupants pour la résorption des logements insalubres occupés et pour la reconquête de logements vacants depuis plus d'un an, en centre bourg,
- l'aide aux opérations façades,
- l'aide à la création de logements locatifs sociaux communaux,
- l'aide à la rénovation de logements locatifs sociaux communaux existants correspondant à l'aide pour les travaux ponctuels d'économie d'énergie,
- la maîtrise de la consommation énergétique et l'éco-construction dans l'habitat,
- les travaux réalisés dans le cadre d'éco-lotissements,
- les travaux d'adaptation des logements pour le maintien à domicile ainsi que la création de logements adaptés à l'accueil de personnes âgées et à proximité des centres bourgs.

En cohérence avec l'objectif 14 et pour l'ensemble de ces actions les objectifs poursuivis se traduisent par une exigence de classement énergétique en catégorie C ou D.

↳ Une aide aux 50 premiers acquéreurs de chaudières bois déchiqueté est versée sur le territoire du Pays Occitane et Monts d'Ambazac pour impulser une filière bois (1 000 €)



↳ Le Département a également poursuivi son partenariat avec le SEHV (syndicat énergie Haute-Vienne) qui s'est particulièrement investi dans le domaine de la gestion de l'énergie en mettant à disposition des communes un service d'information et de conseil pour l'utilisation rationnelle de l'énergie, de maîtrise de la demande d'électricité et de développement des sources d'énergies renouvelables.



## **OBJECTIF 15 : Veiller à l'harmonie des habitats, du patrimoine architectural et à la qualité des paysages.**

Action 44 : Valoriser les paysages naturels et le patrimoine architectural.

↳ Le Conseil général s'est engagé dans l'accompagnement ou la réalisation d'actions permettant de mettre en valeur les patrimoines naturels et architecturaux :

- accompagnement d'actions autour de la mise en valeur du site de Corot à Saint-Junien (CP de mai 2008), accompagnement de la commune de Lussac les Eglises pour l'aménagement d'un sentier de découverte sur la lande sèche de la botte de Murat,
- financement de la rénovation de façades – DM2 2008,
- partenariat autour du label « pays d'art et d'histoire » du pays Monts et Barrages (30 465€ - CP 6 octobre 2008),
- financement des réhabilitations et mise en valeur des corps de ferme.

## **OBJECTIF 16 : Développer des espaces de loisirs accessibles à tous les haut-viennois, et notamment ceux offrant une dimension de sensibilisation et de découverte à la nature.**

Action 45 : Faire des chemins de randonnée une vitrine des richesses naturelles, paysagères ou patrimoniales du Département, ainsi qu'un vecteur de loisir «vert», proche et accessible à tous les haut-viennois.

Action 46 : Aider à l'organisation de manifestations de sensibilisation sur les thèmes de la protection de l'environnement ou de la mise en valeur du patrimoine vert et à la création de parcours pédagogiques de découverte de la nature

Action 47 : Faire des richesses naturelles un outil d'insertion et de partage.

↳ Le développement d'une offre de randonnée et d'animation de la pratique a fait l'objet de nombreuses opérations :

- mise en place d'une convention cadre 2008-2011 avec le Comité départemental de randonnée pour détecter et « contrôler » les sentiers inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées - DM2 2008 ;
- réaffirmation forte de l'intérêt pour le site de Saint-Pardoux de favoriser la mise en valeur et la découverte du patrimoine naturel, le développement des activités respectueuses de l'environnement et l'accessibilité (création en cours d'un circuit vélo pour personnes handicapées) ;
- à chaque inscription d'un sentier au PDIPR, une attention particulière est portée par le biais d'une explication précise sur les intérêts naturels, paysagers, architecturaux, historiques et culturels de la boucle.

↳ Des initiatives d'organisation de manifestations de sensibilisation à l'environnement ont été développées dans le cadre des partenariats avec les associations (LNE, CREN), d'animation de sites (Tourbières des Duges...), d'identification de problématiques (forum sur l'utilisation des pesticides) ou encore d'accompagnement des scolaires dans leurs sorties sur cette thématique.



## **OBJECTIF 17 : Adopter une politique d'achat et des pratiques éco-responsables.**

Action 48 : Intégrer des achats équitables dans les consommations de la collectivité.

Action 49 : Développer la part des produits biodégradables, recyclés ou recyclables dans les achats de la collectivité (papier...).

Action 50 : Réduire les quantités des produits d'entretien ménager et proscrire les produits dangereux pour les agents et l'environnement, sensibiliser au respect de la propreté des locaux.

Action 51 : Développer les achats ou les locations de véhicules propres, réduire les émissions de GES produits par les véhicules de la collectivité.

Action 52 : Améliorer l'efficacité environnementale du parc informatique, reprographique et d'impression.

Action 53 : Réduire les déchets et généraliser les pratiques de tri pour les services du Conseil général et les collègues.

↳ Concernant les achats éco-responsables, le Conseil général a, dans ses commandes publiques développé :

- les éco-labels en matière de produits d'entretien et de mobiliers de bureaux (des formations préalables à l'usage des produits ont été organisées pour les agents d'entretien) ;
- des objets promotionnels réalisés à partir de plastiques recyclés ;
- une labellisation PEFC et imprim'vert pour les documents d'impression ;
- la possibilité pour les services d'utiliser, à côté du papier normal, du papier de grammage inférieur et du papier recyclé. Ce papier est utilisé en priorité pour les tirages gros volume (rapport, etc....) ;
- un critère émission de CO<sub>2</sub> pour le marché de location de véhicules de service a été mis en œuvre, ainsi qu'un lot « GNV ».

↳ Le dispositif de double poubelle dans les bureaux permettant un tri sélectif a été rappelé dans les procédures et moyens de l'Administration départementale. De même que la Direction des systèmes d'information a redéfini la procédure de stockage et d'enlèvement des matériels réformés.

↳ Des expérimentations ont été menées et vont être généralisées dans les mois à venir pour rationaliser et partager les périphériques d'impression dans les services (diminution par 5 du nombre d'imprimantes acquises en 2008).

↳ Les produits issus du commerce équitable ont été introduits dans les manifestations de la collectivité, ainsi que pour l'achat de certains vêtements de travail.



↳ Enfin, et concernant les déchets, l'ensemble des problématiques (élimination, tri, valorisation) liées aux collèges a été traité sur le territoire de l'agglomération de Limoges.



## **OBJECTIF 18 : Imaginer des bâtiments adaptés et économes.**

Action 54 : Améliorer l'efficacité énergétique du parc départemental de bâtiments et inciter aux économies d'énergie.  
Action 55 : Développer l'intégration de la Haute qualité environnementale dans les bâtiments du Conseil général.  
Action 56 : Mettre en place des systèmes de récupération des eaux pluviales dans les bâtiments départementaux.  
Action 57 : Intégrer dans le futur Hôtel du Département des cibles de développement durable.

En matière de bâtiments, un certain nombre d'actions a, à ce jour, été mené :

- ↳ Généralisation des études thermiques ou d'impact énergétique dans le cadre de la maîtrise d'œuvre.
  
- ↳ Déploiement de solutions énergétiques alternatives (solaire : Cheops, Saint-Laurent-sur-Gorre ; bois : Centre nature la loutre).
  
- ↳ Poursuite des travaux d'amélioration énergétique des collèges (isolation, double-vitrage, production d'énergie,...).
  
- ↳ Mise en place de système de récupération des eaux pluviales (Saint-Laurent-sur-Gorre).
  
- ↳ Généralisation des clauses sociales.
  
- ↳ Expérimentation d'un bilan carbone (BDP).



## **OBJECTIF 19 : Promouvoir le développement durable au travers la gestion des ressources humaines.**

Action 58 : Inciter les agents à adopter des modes de vie plus «économiques» et plus «solidaires».

Action 59 : Encourager les agents à intégrer les enjeux du développement durable dans leurs pratiques professionnelles.

Action 60 : Favoriser, dans la gestion des ressources humaines du Conseil général, l'insertion professionnelle des jeunes et des publics éloignés de l'emploi.

Dans le sens de l'objectif 19 et des actions qui y sont associées, on peut noter :

↳ Un recours accru aux produits issus du commerce équitable dans les manifestations de la collectivité.

↳ La mise en place d'une plate-forme de co-voiturage.

↳ La diffusion régulière d'information dans les supports de communication interne.

↳ La définition du développement durable comme l'un des 4 enjeux du Projet d'administration départementale.



## **OBJECTIF 20 : Réduire les impacts inhérents à la construction et à l'entretien du réseau départemental de voirie.**

Action 61 : Réduire et valoriser les déchets de voirie.

Action 62 : Poursuivre l'utilisation de matériaux et de produits d'entretien de voirie plus respectueux de l'environnement.

↳ Le Pôle déplacement a entrepris de sensibiliser les personnels vers une politique d'achat et des pratiques éco-responsables. Cela se traduit notamment par l'utilisation de produits recyclés ou recyclables, la diminution des déchets à la source, des pratiques de conduite moins consommatrices en énergie.

↳ Mise en place d'un plan de fauchage/débroussaillage induisant des pratiques plus raisonnées (fauchage tardif, suppression d'une passe de confort...).

↳ Abandon des produits pesticides dans les services affectés à l'entretien de la voirie.

↳ Optimisation des moyens en matériels de travaux par une nécessité d'utilisation moins accrue de certains équipements (fauchage et mise en commun avec le Parc routier).

↳ Développement du recours à des matériaux moins consommateurs.



## **OBJECTIF 21 : Repenser les déplacements des agents du Conseil général.**

Action 63 : Rationaliser et réduire l'usage des véhicules individuels dans les déplacements quotidiens des agents du Conseil général.

↳ Mise en place d'une expérimentation de vélos à assistance électrique sur les sites des Carmes et de la Libération.

↳ Lancement d'une réflexion sur la prise en charge d'abonnements de transport en commun pour les agents du Conseil général.



## **OBJECTIF 22 : Assurer un développement économique équilibré et accompagner les entreprises dans la prise en compte du développement durable.**

Action 64 : Mieux intégrer l'approche environnementale dans le soutien à l'activité économique des territoires.

Action 65 : Faire des richesses naturelles du Département et de son terroir un atout économique.

↳ Accompagnement et valorisation des projets d'entreprise ayant un rapport avec le développement durable (chaufferie bois Emin Leydier à Châteauneuf – CP du 25/02/08 ; SINEO/Limoges ; etc....)

↳ Accompagnement de la démarche PALME (parc d'activités labellisé pour la maîtrise de l'environnement) caractérisant le projet de zone d'activité du Grand Rieux (Aixe sur Vienne) porté par la Communauté de communes du Val de Vienne.

↳ Mise en place d'une aide à l'immobilier d'entreprise bonifiée lorsque le bâti intègre des choix d'aménagement ciblés HQE.



**OBJECTIF 23 : Encourager une activité agricole durable, soucieuse de son environnement et encourager des modes de consommation durables.**

Action 66 : Encourager la filière du BIO et les filières de qualité locales, favoriser les marchés locaux de producteurs (et de consommateurs).

Action 67 : Mettre l'accent sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Action 68 : Mieux intégrer la dimension sociale dans les aides agricoles départementales.

Action 69 : Agir avec la profession agricole, pour la qualité visuelle des paysages.

↳ Dans le cadre du BP 2009, les élus départementaux se sont prononcés en faveur d'une réorientation des dispositifs agricoles animés par la collectivité, en l'orientant dans le sens d'une prise en compte accrue du développement durable. Cette réflexion doit prochainement aboutir.



## **OBJECTIF 24 : Promouvoir et aider une économie touristique soucieuse des richesses naturelles du département.**

Action 70 : Préserver la qualité des eaux de baignade.

Action 71 : Inciter les opérateurs touristiques à prendre mieux en compte des pratiques de développement durable.

Action 72 : Faire des politiques touristiques un levier d'insertion et d'intégration sociale.

Action 73 : Structurer et promouvoir un tourisme vert fondé sur la ruralité et son «authenticité».

↳ En matière de politiques touristiques, plusieurs avancées ont été réalisées :

- Concernant Saint-Pardoux, il est proposé que le positionnement touristique du site mette l'accent sur le tourisme durable ou l'écotourisme, la pêche, les circulations douces et l'accessibilité aux personnes handicapées.
- Le recensement des labels environnementaux appliqués au tourisme, l'état des lieux des séjours d'enfants dans le Département et la poursuite de la randonnée itinérante ont été amorcés en 2009 (BP).
- La mise en place d'une bonification pour les équipements répondant au label tourisme et handicap.

↳ Par ailleurs, l'aide au BNSSA pour les jeunes est assortie d'une obligation de travail de deux saisons sur un plan d'eau en Haute-Vienne.



## **OBJECTIF 25 : Offrir un accès à l'emploi à ceux qui en sont exclus**

Action 74 : Encourager les partenariats entre l'action publique et le monde de l'entreprise sur la thématique de l'insertion par l'emploi.

Action 75 : Mettre en place des clauses d'insertion dans les marchés publics contractualisés.

Action 76: Innover et expérimenter de nouvelles solutions pour l'accès ou le retour à l'emploi.

↳ Le Conseil général a dans l'esprit de cet objectif mis en place beaucoup d'actions soit dans le cadre de compétences obligatoires (RMI), soit dans le cadre d'orientations spécifiques et innovantes.

Parmi celles-ci, il est possible de citer :

- Le déploiement du dispositif PLIE rural départemental et de l'ingénierie nécessaire à la réussite du projet ;
- La bonification des aides à l'immobilier d'entreprises remises par le Département lorsque la bénéficiaire s'engage à embaucher des personnes issues du PLIE ;
- Faire des marchés publics un outil de développement des solutions d'emploi durable pour les personnes les plus en difficulté (généralisation des clauses sociales, poursuite des marchés réservés sur certains travaux d'entretien)... ;
- La mise en place d'une aide au permis de conduire pour les jeunes de 16 à 18 ans sous condition de ressources, leur permettant d'acquérir l'un des outils fondamentaux d'intégration sociale et professionnelle particulièrement en milieu rural.



## **OBJECTIF 26 : Optimiser et réduire les déplacements**

Action 77 : Favoriser le covoiturage.

Action 78 : Augmenter l'attractivité des transports en commun.

Action 79 : Intégrer des modes de déplacements doux dans les aménagements du territoire.

2 actions majeures ont été réalisées sur cet objectif :

↳ La mise en place du site de co-voiturage permettant une mise en relation des haut-viennois pour partager leur véhicule dans le cadre des déplacements domicile/travail.

↳ L'instauration de la tarification unique dans les lignes régulières de la « Haute-Vienne en Car ».



## **OBJECTIF 27 : Rapprocher les services publics des habitants.**

Action 80 : Accompagner le maintien des équipements publics et des services de proximité nécessaires au bien-être de la population.  
Action 81 : Améliorer l'accueil et l'information du public.

↳ Dans ce sens, le Conseil général a mis en œuvre une enveloppe de 1,2 millions d'euros en 2008 pour accompagner les initiatives économiques prises par les communes ou communautés de communes (aides à l'immobilier...) ou par des porteurs de projets industriels (DCT).

↳ Par ailleurs le Conseil général a accompagné l'élaboration du schéma de services du Pays de Saint-Yrieix-Sud-Haute-Vienne.

↳ De plus le Département a « toiletté » et mis à jour son guide des aides départementales. Cette version actualisable (classeur avec fiches) a été distribuée à l'ensemble des Maires de la Haute-Vienne. Ce guide est également accessible sur le site internet.



## **OBJECTIF 28 : Assister les communes ou les communautés de communes dans leur offre d'équipements publics et y intégrer des critères de développement durable.**

Action 82 : Encourager les créations d'équipements publics qui de leur construction à leur exploitation intégreront des critères de développement durable.

Action 83 : Conforter le rôle de l'Institution départementale en matière d'urbanisme et d'habitat.

↳ Pour répondre aux buts fixés par l'action 82, des dispositifs spécifiques d'accompagnement ont été mis en œuvre :

- Bonification des projets structurants des communes et leur groupement si ceux-ci répondent à des critères de développement durable définis par le Conseil général.
- Prime aux projets HQE du territoire (piscine HQE à Saint Léonard de Noblat, construction du SAFRAN,...).
- Accompagnement des investissements liés à la maîtrise de l'énergie (isolation, énergies alternatives...) des communes et leurs groupements (programme départemental de maîtrise de l'énergie).

↳ En matière d'urbanisme, une prime à la création d'éco lotissements est versée aux collectivités (accompagnement des études).



**OBJECTIF 29 : Agir à l'échelle internationale en faveur d'un développement durable par l'échange, la coopération, le co-développement.**

Action 84 : Expérimenter de nouveaux leviers dans la politique de coopération internationale entreprise par le Conseil général.  
Action 85 : Sensibiliser les haut-viennois aux enjeux de solidarité internationale.

Pour aller dans le sens des actions de l'objectif 29, le Département a développé les axes suivants :

↳ Sensibilisation au commerce équitable dans les collèges avec l'association Artisans du Monde, (mi 2008 pour l'année en cours : 27 actions réalisées auprès de 450 élèves).

↳ Découverte de la culture africaine en partenariat avec l'association l'Afrique chez vous.

↳ Promotion de Radio Bama Pilé, radio associative burkinabé créée avec l'appui du Conseil général par le site internet de la collectivité et lancement d'une campagne d'adhésion auprès des haut-viennois.

Par ailleurs sur le plan de la coopération internationale avec le Burkina Faso, une action plus large visant à former des producteurs maraîchers sur la lutte anti-parasitaire et à former les formateurs sur les méthodes de protection naturelle des cultures (préparation d'insecticides naturels) a été développée par le Conseil général.



## **OBJECTIF 30 : Promouvoir l'accès à l'information et développer la diffusion des nouvelles technologies.**

Action 86 : Faciliter le développement et la diffusion de l'usage des TIC vers les personnes qui en sont le plus éloignées.

Action 87 : Aider au développement des usages pédagogiques et éducatifs des TIC (collèges,...).

↳ Le Département a choisi d'orienter en matière de développement des usages, des actions prioritairement en direction des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, des publics fragiles et des très petites entreprises.

Différentes actions ont déjà été mises en place ou expérimentées par le Département, (points numériques multiservices dans les Maisons du département, concours Educlip 87 et tableaux blancs interactifs dans des collèges, point d'accès internet hot spot à la station de tourisme de Saint-Pardoux), ou sont à l'étude (bornes d'information touristiques, initiation aux TIC des publics fragiles, actions en direction des personnes âgées et des personnes handicapées).

Par ailleurs, l'année 2008 a permis de finaliser le projet « portail web TV collèges », en partenariat avec l'Education nationale et le centre régional de documentation pédagogique (CRDP). Le concours départemental dénommé « éduclip 87 » vient d'être lancé en direction des établissements. Il permettra la réalisation de reportages qui seront intégrés au portail au cours de l'année 2009.

↳ Le renforcement des services et de l'assistance aux utilisateurs s'est poursuivi en 2009 par la mise en ligne sur le portail intranet des collèges des demandes d'interventions. Cette mesure a permis d'en effectuer près de 200 dans 26 collèges.